



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°2706

OBJET

**Acquisition d'une parcelle n°235 section ZB sur la commune de LABATUT pour
l'implantation d'une Station d'épuration**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de janvier de 17 h 00 à 18 h 00, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du SMDEA, sous la présidence de Madame Christine TÉQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS : Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jérôme BLASQUEZ, Elisabeth CLAIN, Jacques ESCANDE, Joëlle EYCHENNE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Christine TEQUI.

EXCUSÉS : Jean-Pierre BOIX, Henri BENABENT, Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Jean-Michel SOLER, Pierre VIEL.

ABSENTS : Christian LOUBET, André VIDAL.

PROCURATIONS : Jean-Pierre BOIX donne procuration à Elisabeth CLAIN
Patrick LAFFONT donne pouvoir à Alain METGE
Louis MARETTE donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Alain MAYODON donne pouvoir à Jacques ESCANDE
Jean-Michel SOLER donne pouvoir à Christine TEQUI

SECRETARE DE SEANCE : Jérôme BLASQUEZ

Considérant qu'afin de créer le réseau d'eau usée de la commune de CANTE ainsi que celui de la commune de LABATUT, le SMDEA souhaite implanter une station d'épuration sur la parcelle la plus adaptée à accueillir ce projet.

Considérant que le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle n°235 section ZB, fille de la parcelle mère n°24 section ZB, après division parcellaire réalisée par le géomètre-expert GEOSAT, sise sur la commune de LABATUT, et appartenant à l'indivision BURBAIL-SAURAT.

Considérant qu'il est désormais nécessaire d'acquérir ladite parcelle pour le prix convenu de 2€ par mètre carré pour une surface de 10952 m². Le montant de cette acquisition s'élève à 21 904€ (vingt et un mille neuf cent quatre euros).

Où l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

▪ **APPROUVE,**

Ladite présentation

▪ **AUTORISE,**

Madame la Présidente, à acquérir la parcelle n°235 section ZB sise sur la commune de LABATUT pour un montant de 21 904€ auprès de l'indivision BURBAIL-SAURAT.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

